



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 82775

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la place accordée au numérique dans le marché du travail, à travers la formation. En effet, le niveau actuel de compétence des salariés en France ne répond pas aux attentes du marché du travail. La volonté de formation aux outils numériques et l'accompagnement des salariés pour faire face aux changements du marché, qui semblent aujourd'hui essentiels, sont mal pris en compte par les entreprises. De plus, la reconversion des demandeurs d'emplois vers le secteur du numérique n'est pas amorcée par les Pôles emplois. Or la place qui revient au numérique dans le domaine de la formation est centrale et décisive, au regard de l'évolution du marché du travail. Cet effort passe non seulement par l'investissement des entreprises dans la formation continue, mais également par la création d'un nouveau système de prospective des métiers et des compétences, afin de répondre à la problématique de reconversion et de réinsertion. C'est pourquoi il lui demande s'il entend mettre en œuvre des mesures visant à faire émerger une « conscience numérique » dans les entreprises, et à favoriser un climat favorable au progrès du numérique, dans le secteur de la formation.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82775

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4943

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)